

## Se rendre en Préfecture

### Préfecture de la Côte d'Or 53, rue de la Préfecture – DIJON

▪ Parking le plus proche :  
parking de la Trémouille (*payant*)

▪ Les transports en commun :

Tram 1 & 2 et lignes 3 & 6 : arrêt « République »  
Navette City : arrêt « Trémouille » et « Préfecture »

▪ Accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) :

Emplacement de stationnement pour PMR devant le bâtiment 55, rue de la Préfecture.  
Accès à l'accueil titres par rampe et à l'accueil général par un accès réservé avec vidéo-portier sous le porche du conseil général

\*\*\*

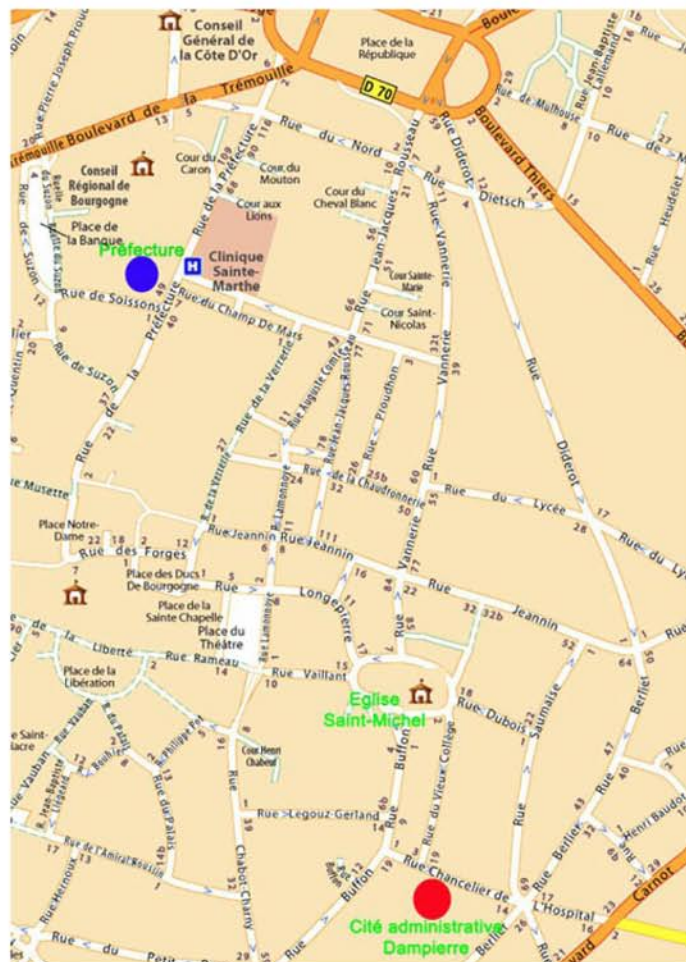
### Cité administrative DAMPIERRE 6 rue Chancelier de l'Hospital – DIJON

▪ Les transports en commun :

Ligne 6 : direction Toison d'Or  
Ligne B11 : direction St Appolinaire – Val Sully  
Arrêt « Saumaise »

▪ Accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) :

Accès à l'accueil par une rampe  
Pas de place de stationnement dédiée



## Nous contacter

### Par voie postale

Monsieur le préfet de la région Bourgogne,  
préfet de la Côte d'Or  
53, rue de la préfecture  
21041 DIJON cedex


### Par téléphone

Standard (+ serveur vocal 24h/24h) :  
03 80 44 64 00

### Par internet

Site internet et contact par courriels :  
[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)

### Pour toutes informations

 « Allô Service Public » en composant le 3939  
(du lundi au vendredi 8h-20h)



Le site officiel de l'administration française :  
[www.services-publics.fr](http://www.services-publics.fr)

